

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1975

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

605 620 640 RCS Annecy.

M.G.B..

Forme : Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Capital : 1500000.00 EUR.

Adresse : 105, Rue Du Bargy, 74460 Marnaz.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARNAZ du 17 février 2023, les sociétés : La société "MGB", Société anonyme au capital de 1.500.000 €, dont le siège social est situé à MARNAZ (74460) 105, rue du Bargy et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 605 620 640, et la société "AEROMEDICA ACCURATE", Société par actions simplifiée au capital de 142.000 €, dont le siège social est situé à MARNAZ (74460) 105, rue du Bargy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 334 269 008, ont établi un traité de fusion par voie d'absorption de la société "AEROMEDICA ACCURATE" par la société "MGB" de la totalité de son actif évalué à 459.904 € et de son passif évalué à 260.971 €, soit un apport net de 198.933 €. La société "V2B", société par actions simplifiée au capital de 3.961.000 € dont le siège social est situé à MARNAZ (74460) 105, rue du Bargy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro : 450 815 055, détenant 99,80 % des actions de la société "MGB", 100 % des actions de la société "AEROMEDICA ACCURATE" et au moins 90 % des droits de vote de la société absorbante et de la société absorbée, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2023 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société "AEROMEDICA ACCURATE" sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé pour la société "MGB" au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 20 février 2023 et pour la société "AEROMEDICA ACCURATE" au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 20 février 2023..